

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CORNILLON-CONFoux**

**SEANCE DU 21 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le samedi 21 mars à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cornillon-Confoux, convoqué le 17 mars deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Daniel GAGNON, Maire.

\*\*\*\*\*

Présents : Daniel GAGNON, Francisque TEYSSIER, Lydie GAGNON, Marc RUMELLO, Jacqueline HERVY, Antoine COLOMB, Martine BUENO-GELEY, Francine CHIAPELLO, Claude BAUDET, Jean-Marie FROMENT, Isabelle GERARDOT, Sylvain MILHAU, Emma DOSSETTO, Thibault GALAT, Amaury DE JESSE, Denis DOSSETTO, Aurélia GROSSON

Excusé(s) : Aurélie FOURNIER (Pouvoir à Mme Jacqueline HERVY), Sophie PIEL

Nombre de présents : 17

Nombre d'excusés : 2

Nombre de votants : 18

Nombre de procurations : 1

Mme Jacqueline HERVY a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

***Délibération n°2026-01***

M. Daniel GAGNON, Maire élu, prend la présidence de la séance.

Il rappelle ensuite que l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe le nombre maximum d'adjoints au maire à 30% de l'effectif légal du conseil. Ainsi jusqu'à cinq adjoints peuvent être désignés. M. le Maire propose de créer cinq postes d'adjoints au maire.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (18 pour)**

- Décide de fixer le nombre d'adjoints au maire à cinq.

Copie certifiée conforme à l'originale

Le Maire  
Daniel GAGNON